



## Contrôle d'alcoolémie au domicile

Par **lothanor**, le **01/01/2009** à **22:17**

Bonsoir et bonne année à tous,

Hier soir des gendarmes se sont présentés au domicile de mon père pour le soumettre à un contrôle d'alcoolémie, en indiquant qu'ils l'avaient suivi en jusqu'à son domicile car la conduite de mon père traduisait apparemment des signes d'ivresse. Ils ne sont pas rentrés dans la maison de mon père, mais sont restés à la porte et lui ont demandé de se soumettre à un contrôle d'alcoolémie, qui s'est avéré négatif.

Je voudrais savoir si les gendarmes peuvent procéder à ces contrôles alors que la personne n'est pas au volant, et si les particuliers peuvent refuser de se soumettre à ce type de contrôle, dont je n'avais jamais entendu parler auparavant.

Merci pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **02/01/2009** à **18:49**

Bonjour,

Ben oui, ils l'ont repéré sur la route, ils avaient des doutes sur une éventuelle alcoolémie, ils ont fait leur boulot surtout qu'ils ne sont pas rentrés dans la maison mais sont restés à l'extérieur. Le test s'est révélé négatif et c'est tant mieux. Donc, les choses en restent là.